SAINT LO AGGLO
DGA AMENAGEMENT,
ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de voirie et d'aménagement sur le territoire de Saint-Lô Agglo pour la période 2027-2031

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026PAA0053
Date limite de remise des plis	**11/12/2026** à **12h00**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SAINT LO AGGLO
DGA AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS - DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES
Représentant : M. Fabrice Lemazurier Président
Adresse : 70 rue du Neufbourg
CS 43708
50008 SAINT LO CEDEX
Téléphone : 02 14 29 00 00
Site internet : http://www.saint-lo-agglo.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Travaux de voirie et d'aménagement sur le territoire de Saint-Lô Agglo pour la période 2027-2031.

Code CPV	Libellé CPV
45233141-9	Travaux d'entretien routier

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de voirie et d'aménagement sur le territoire de Saint-Lô Agglo pour la période 2027-2031
Acheteur	Saint-Lô Agglo
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Territoire Saint-Lô Agglo
Durée	1 an reconductible 3 fois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale + clause sociale
Pénalités de retard	Cf. article 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisables (formule) : 0,150 + 0,850 x (TP08m/TP08o)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour le motif suivant : impossible d'assurer la coordination.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Le planning prévisionnel de la consultation est le suivant :

Publication de la consultation	Novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Décembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	Janvier 2027
Information des candidats non retenus	Janvier 2027
Signature et notification du contrat	Février 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC) ;
- Acte d'engagement (AE) ;
- Bordereau de prix unitaires (BPU) ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Détail quantitatif estimatif non contractuel (DQENC) ;
- Prescriptions Techniques relatives à la construction des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- Annexe alternance au « Cadre de réponses – Mémoire technique ».

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Soutien aux dispositifs de l'alternance :**

SAINT LO AGGLO dans un souci de promotion de l'accès aux dispositifs d'alternance et tout particulièrement du développement de l'apprentissage a décidé de faire application des dispositions de l'article L2152-7 du Code de la commande publique en incluant dans le DCE de ce marché un critère d'attribution lié à cet engagement.

Cette obligation est mentionnée à l'article 6.3 du CCAP ainsi que les modalités d'accompagnement et de contrôle de son exécution.

SAINT LO AGGLO a mis en place une assistance spécifique pour faciliter la bonne compréhension du dispositif par les entreprises et les accompagner dans sa mise en œuvre.

Le Conseil Départemental de la Manche se tient à la disposition des entreprises pour les en informer.

Contact : **Caroline Sauvage**
Département de la Manche,
50500 SAINT LO

Tél: 02 33 77 16 95 – Mobile : 06 09 09 91 33 – Courriel : caroline.sauvage@manche.fr

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 Jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics.. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du* personnel *d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de*

Document	Descriptif
	bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) dûment complété	***La signature électronique*** *n'est pas demandée au stade de la remise des offres. Elle sera* ***exigée*** *du pressenti attributaire.* ***Le type de certificat requis pour la signature et le format de signature sont précisés à l'article « Modalités de remise des offres » du présent document.***
Bordereau de prix unitaires (BPU)	*Bordereau de prix unitaires dûment complété*
Détail estimatif quantitatif non contractuel (DEQNC)	*Détail estimatif quantitatif non contractuel dûment complété*
Mémoire technique	*Le mémoire technique comprenant à minima les éléments suivants :* • *Compréhension du contexte et des enjeux au regard du CCTP et des prescriptions techniques ;* • *Descriptif de l'organisation (moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations) et de la méthodologie d'intervention et délais d'intervention ;* • *Mesures relatives à la protection de l'environnement, notamment* l'utilisation de matériaux recyclés ou issus du réemploi, compatibles avec les exigences techniques prévues au CCTP
Annexe Alternance au « Cadre de réponses – Mémoire technique » et un tableau de suivi	*Cadre de réponses pour la clause sociale relative au soutien aux dispositifs de l'alternance dûment complété et un tableau de suivi.*
Fiches techniques	*Fiches techniques des produits et matériaux envisagés figurant au bordereau des prix unitaires et dans le détail quantitatif estimatif non contractuel*
Documents complémentaires	*Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de

manière électronique sur le profil d'acheteur : www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

SAINT LO AGGLO
Service commun de la commande publique
70 rue du Neufbourg
CS 43708
50008 SAINT LO

Travaux de voirie et d'aménagement sur le territoire de Saint-Lô Agglo pour la période 2027-2031
(Consultation n° 2026PAA0053)

Candidat : xxxxx

Copie de sauvegarde : Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. **Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.**

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. **Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.**

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (45%)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments suivants :
• *Sous-critère n°1 (15 pts)*	Qualité de l'analyse du contexte et des enjeux du marché au regard des éléments techniques fournis.
• *Sous-critère n°2 (15 pts)*	Pertinence de l'organisation (moyens humains et matériels proposés), de la méthodologie d'intervention et des délais d'intervention annoncés.
• *Sous-critère n°3 (15 pts)*	Qualité et pertinence des produits proposés au regard des fiches techniques fournies.

Critère et pondération	Descriptif
2. Prix (35%)	Le prix sera analysé au regard du montant TTC indiqué dans le détail estimatif quantitatif non contractuel selon la formule suivante : - L'offre présentant le meilleur prix obtient la note de 35 points - Il est fait application de la règle de trois pour les autres offres : (prix le plus bas / montant de l'offre analysée) x 35
3. Mesures environnementales (10%)	Ce critère sera apprécié au regard des mesures environnementales proposées par le candidat, notamment en matière de : Capacité du candidat à proposer l'utilisation de matériaux recyclés ou issus du réemploi, compatibles avec les exigences techniques du marché prévues au CCTP.
4. Soutien aux dispositifs de l'alternance (10%)	Ce critère sera apprécié au regard de la qualité et de la pertinence des informations renseignées dans l'annexe Alternance au « cadre de réponses – mémoire technique »
• *Sous-critère n°1 (4 pts)*	Situation de l'entreprise en matière d'alternance au 31/12/2025.
• *Sous-critère n°2 (6 pts)*	Nombre d'apprentis et/ou contrats de professionnalisation affectés à l'exécution du marché.

Notation du critère n°4 :

10% avec la sous-pondération suivante :

- 4% sur la situation au 31/12/N-1 ;
- 6% sur le nombre d'apprentis / contrats de professionnalisation affectés à l'exécution du marché.

Méthode de notation : Le critère apprentissage sera apprécié à partir d'Alternance au « Cadre de réponses – Mémoire technique » et de la grille de notation suivante :

- Situation au 31/12/N-1 :

Taux d'apprentissage	Nombre de points
Pas d'apprenti ou de contrat de professionnalisation	0
+ 0 à 5%	1
+ 5% à 10%	2
+ 10% à 15%	3
+ 15%	4

- Nombre d'apprentis affectés à l'exécution du marché :

Nombre d'apprentis et de contrats de professionnalisation affectés à l'exécution du marché	Nombre de points

0	0
1	2
2	4
3 et +	6

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**
La note totale est notée : **Sur 100**

Les erreurs de calcul ou de report qui seraient constatées dans l'offre financière du soumissionnaire pourront être rectifiées par l'acheteur et c'est le montant ainsi rectifié de l'offre financière qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance responsabilité civile	Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
Assurance responsabilité décennale	Attestation d'assurance de responsabilité décennale en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Déclaration de sous-traitance (DC4)	Déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant
Congés	Pour les entreprises du bâtiment, attestation de versement des congés payés et chômage intempéries délivrée par la caisse des congés payés
Habilitation du mandataire	Habilitation du mandataire signé en original par chaque cotraitant
Habilitation du signataire	Habilitation du signataire si le signataire n'est pas le gérant
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Relevé d'identité bancaire	Relevé d'identité bancaire
Salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **www.saint-lo-agglo.fr/marches-publics**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@saint-lo-agglo.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 42 17
Site internet : http://caen.tribunal-administratif.fr/

Site internet « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpd@saint-lo-agglo.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021